

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE**

**Date d'affichage :** 25 02 2025      **L'an deux mille vingt-Cinq, le 25 FEVRIER à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT**

**Date de convocation :** 11 02 2025

**Nombre de délégués :**

En Exercice : 12	<b><u>PRESENTS :</u></b> M CORDIER Etienne, M BAUD Jean Baptiste, M BARBERET Emmanuel, Mme GAY Florence, M GOUNAND Alain, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, Mme CALINON Séverine
Présents : 9	<b><u>Suppléant :</u></b> M VALLET Charles
Votants : 9	<b><u>EXCUSES :</u></b> M DAVID Franck, M DECOTE Yves, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUT Pierre,
Excusés : 4	<b><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u></b> M MEUGIN Olivier

**D 06 2025 CREATION POSTE DE TECHNICIEN ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le président expose,

L'activité du Syndicat Mixte Doubs Loue connaît une croissance en lien, en partie, avec les impacts du changement climatique (phénomène d'assecs, d'inondations) et les objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau. Il est à rappeler que le périmètre de compétence du SMDL comprend plus de 800 km de cours d'eau.

Le 12<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau RMC « Sauvons l'eau 2025-2030 », rentré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 propose des taux d'aides plus importants pour certaines thématiques (travaux de restauration de cours d'eau et des milieux humides, animation de poste, sobriété et partage de l'eau,...) et pour intervenir « plus fort, plus vite » dans un contexte de tension croissante sur la ressource en eau.

Au regard de ces éléments et des taux augmentés de l'Agence de l'Eau pour le financement de poste (taux entre 50% et 80 % selon les thématiques), il est opportun de pouvoir créer un poste de technicien – catégorie B.

Ce poste serait dans un premier orienté sur les thématiques suivantes (liste non exhaustive):

- Gérer et suivre les cours d'eau et leur bassin-versant sur le territoire
- Réalisation des schémas de restauration des affluents rive droite du Doubs moyen (financement de poste entre 50 et 80 %) ;
- Animation autour de la ressource en eau (financement de poste à hauteur de 70 %) ;
- Elaboration d'un Plan de Gestion Stratégique des Milieux Humides (financement de poste à hauteur de 80 %) ;
- Soutien à la mise en œuvre d'actions sur les annexes alluviales du Doubs moyen et aval (financement de poste entre 50 et 80 %).

Le Président,

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,  
Considérant qu'il appartient au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que la délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève B
- pour un emploi permanent à temps complet,
- le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel et dans ce cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Vu la nécessité de recruter un technicien sur emploi permanent, relevant de la catégorie B.

Vu le tableau des emplois et des effectifs en date du 01 octobre 2023

Le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi de Technicien relevant de la catégorie B à temps complet à compter du 01 mai 2025
- Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel.
- Une vacance d'emploi sera créée pour le recrutement d'un technicien pour un CDD de 3 ans.
- Le tableau des effectifs sera mis à jour avec la création d'un poste de technicien et transmis en annexe de la présente délibération.

**Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :**

- Approuve la création un emploi de Technicien relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux – filière technique et catégorie B - à temps complet à compter du 01 mai 2025 pour assurer les missions principales définies ci-dessus.
- Autorise le président à recruter l'agent pour assurer ces fonctions et aux conditions définies ci-dessus – par voie statutaire ou contractuelle de droit public.
- Modifie ainsi le tableau des emplois et des effectifs  
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 05 2025  
Filière : TECHNIQUE  
Cadre d'emploi : TECHNICIEN TERRITORIAL  
Grade : TECHNICIEN :
  - ancien effectif 0
  - nouvel effectif 1
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget principal 2025 aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- Donne tous pouvoirs au président pour signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

A DOLE, le 25 février 2025

Le Président,

**RENDU EXECUTOIRE  
POUR EXTRAIT CONFORME**

**M Etienne CORDIER**

